

Réformes agraires et aménagement de l'espace maghrébin. Zones agricoles focales et seuils de développement.

J. LE COZ

Université Paul Valéry - Montpellier

Le problème des rapports entre région, aménagement de l'espace et structures agraires doit être envisagé sous deux aspects :

— un *aspect passif*, ou descriptif : sa structure agraire contribue à « personnaliser » une région dans la mesure où elle est à la fois *adaptation* des groupements humains aux données naturelles et *héritage* d'un certain passé, conférant ainsi à une portion de l'espace une *unité paysagère* plus ou moins affirmée,

— un *aspect actif*, ou politique : la régionalisation est une action concertée, reflet d'une idéologie, qui peut s'exprimer, en matière agraire, d'une part par la définition et la mise en place d'un *certain type de cellules de production agricole*, d'autre part par l'*intégration* de ces unités dans un ensemble organique et territorial plus ou moins hiérarchisé.

La part de ces éléments passifs ou actifs varie selon la *nature et le degré d'application des politiques agraires nationales*.

Or, dans les pays sous-développés, l'inadéquation des structures héritées à une mise en valeur rationnelle de l'espace est telle qu'un préalable s'impose généralement : celui d'une réforme agraire.

I — TRINOMES AGRAIRES ET INTEGRATION TERRITORIALE AU MAGHREB

On voit s'affirmer à travers le monde une sorte de déterminisme agro-technologique qui pousse à une organisation ternaire de l'espace cultivé. Cette tendance résulte du fait que la diversification des moyens techniques a rompu la liaison simple existant au niveau du paysan-laboureur entre le travailleur et son aire d'intervention. L'utilisation de la machine a eu pour principales conséquences :

- 1 — le relâchement des liens entre l'individu (ou le groupe) et le sol,
- 2 — l'élargissement de l'aire d'intervention,
- 3 — la complication des problèmes de gestion.

Il en est résulté un processus de division du travail analogue à celui qui s'est développé pour l'industrie.

Ainsi voit-on la fonction agricole tendre à se distribuer entre :

— une *fonction de travail*, activité d'exploitation par un petit groupe d'hommes constituant un atelier de culture (ou d'élevage),

— une *fonction de gestion*, dans le cadre d'une entreprise au niveau de laquelle se décide le plan de culture, un parc de machines diversifié et réalisant généralement une unité de compte,

— une *fonction d'organisation*, dans le cadre d'une circonscription gravitant autour d'un centre de commandement.

C'est en fonction de ces principes que les révolutions agraires ont conduit à réaliser, dans les pays socialistes, diverses formes de *trinômes agraires* dont le type est le kolkhoze soviétique en brigades, elles-mêmes divisées en équipes.

Dans les pays sous-développés, l'indigence technologique fait que les problèmes de l'organisation de la production agricole et de l'aménagement de l'espace se posent en termes différents de ceux des pays industrialisés. Cependant cette infirmité initiale n'empêche pas que toute politique agraire doive passer dans le Tiers Monde par des structures intégratrices.

Dans les nations riches, c'est la concurrence et la loi du marché qui y poussent, chez les pauvres on y est conduit par l'obligation d'économiser la technique, que celle-ci se manifeste sous la forme de moyens mécaniques et biochimiques ou sous l'espèce d'hommes qualifiés.

Cette double pénurie en matériel et en techniciens fait d'ailleurs que l'intervention des Pouvoirs publics se ramène pour beaucoup à une *action d'organisation relativement lâche des structures en place*.

En Afrique du Nord, la situation se complique du fait :

1 — du dualisme agraire qui juxtapose des îlots de culture moderne (pour la plupart sur les domaines hérités de la colonisation) et des terres en culture traditionnelle,

2 — de la diversité des politiques suivies en Algérie, au Maroc et en Tunisie (1).

Et cette diversité apparaît à la fois dans les réponses apportées au problème de la résorption du dualisme agraire et dans la nature spécifique des cellules de production fondamentales mises en place.

II — LE MAROC : LIBERALISME ET DIVERSITE AGRAIRE

Au Maroc, la contradiction entre l'affirmation du libéralisme politique et la proclamation de la volonté de réaliser une réforme agraire aboutit à des actions sectorielles sur le plan technologique : primauté donnée aux périmètres d'irrigation, et sur le plan géographique : intervention dans les îlots privilégiés : terres domaniales ou collectives, domaines de colonisation.

Nous avons défini par ailleurs cette *double politique des lotissements et des blocs de culture moderne* caractéristiques du « troisième âge agraire du Maroc » (2).

Dans l'un et l'autre cas la tendance à la création d'unités d'intervention à trois niveaux est incontestable :

— les *lotissements*, appelés à se fondre dans des coopératives d'exploitation, amalgament un certain nombre de petites propriétés et dépendent d'une organisation supérieure au plan des *Centres de mise en valeur* (eux-mêmes rattachés en secteurs irrigués à des Offices régionaux de mise en valeurs).

— les *blocs de culture moderne* gèrent des équipes de travailleurs, qui parfois agissent dans le cadre des anciens domaines de colonisation (après avoir été rattachés à l'Administration provinciale, ils sont maintenant placés sous la tutelle d'une Société de gestion).

(1) Dans cet article, le cas tunisien ne fera pas l'objet d'une étude particulière. Nous renvoyons pour une analyse plus complète de ces problèmes à notre ouvrage : Les réformes agraires. De Zapata à Mao Tsé-toung et la F.A.O. Coll. Magellan, P.U.F., 1974, 304 p.

(2) J. LE COZ — Le troisième âge agraire du Maroc *Annales de Géographie*, juil.-août 1968, p. 385-413.

En ce qui concerne les lotissements, leur insertion dans le système économique marocain soulève un certain nombre de problèmes. Car, si le lotissement apparaît, dans sa nature d'unité de production, comme un corps protégé, en revanche, dans son ouverture sur l'extérieur face aux marchés, il ne reçoit l'assistance de l'Etat que dans des cas particuliers, comme pour le coton et la betterave à sucre. Au bout de l'analyse se découvre ainsi une sorte de *contradiction fondamentale dans l'existence d'un lotissement d'Etat en économie libérale*, cette contradiction se résolvant par le *renforcement de la catégorie de la bourgeoisie paysanne* : les lotissements du Maroc tendent à devenir fabriqués de « koulaks » (3).

Il est à noter que, dans le programme du gouvernement, l'union nationale constituée aux premiers temps de l'indépendance, une intégration économique et territoriale bien plus poussée avait été envisagée. C'était dans le cadre de la définition des pouvoirs de la Commune rurale. La Commune devait être un des « organismes d'action chargés d'établir la liaison entre les interventions techniques prévues par le plan quinquennal et les structures agraires en voie de transformation ». En bref, la Commune était appelée à devenir l'instrument de la réforme agraire. L'on aurait vu alors se constituer un trinôme d'une autre nature : Commune, douar-coopérative, exploitations. La rupture, au printemps de 1960, du Front politique conduisit à mettre ce projet à l'écart.

III — EN ALGERIE : REVOLUTION AGRAIRE ET INTEGRATION SOCIALISTE

Au troisième âge agraire, celui de l'indépendance, l'expérience algérienne apparaît, par rapport à celle des deux autres pays du Maghreb, comme à la fois la plus révolutionnaire et la plus prudente. La plus révolutionnaire puisque la République démocratique et populaire d'Algérie a choisi la voie du socialisme et adopté pour la gestion de son économie les principes de l'autogestion, - la plus prudente puisque c'est seulement au bout de dix années que fut amorcée la résorption du dualisme agraire hérité de l'âge colonial et proclamée la résolution d'effectuer une véritable « révolution agraire ».

Dans la *charte de la révolution agraire* et dans l'ordonnance d'application qui l'accompagne, se trouve clairement affirmée

(3) La récente décision d'associer les fellahs à la *cogestion* des sucreries du Rharb et du Tadla ouvre des perspectives nouvelles en l'affaire.

la volonté de dépasser le stade du simple transfert de propriété pour aboutir à une organisation planifiée de l'ensemble des structures de production. Et cette planification est appelée à s'effectuer à trois niveaux d'intervention :

— le niveau fondamental, celui de la gestion, est constitué en secteur socialiste par les *domaines* autogérés, en secteur privé par les *coopératives de production*,

— le niveau inférieur correspondant d'une part aux *équipes de travail*, d'autre part aux *propriétés individuelles* intégrées dans les coopératives,

— le niveau supérieur est représenté par l'*Assemblée communale* et par la *Coopérative agricole polyvalente de services*.

Les organismes communaux doivent eux-mêmes recevoir leur impulsion des services de la wilaya et de la direction des « zones de mise en valeur ».

L'application de cette réforme a débuté il y a moins d'une année et la mise en place des divers organismes qu'elle implique doit se faire progressivement. Il ne peut donc être question de porter un jugement d'ensemble sur le système. Cependant, du point de vue de l'intégration des structures agraires dans l'organisation régionale, deux faits peuvent être relevés :

1 — la Commune est destinée à être un facteur de *cohérence à la fois organique et géographique* ; en établissant une liaison entre secteurs socialiste et privé, les instances communales seront amenées sans nul doute à prendre l'initiative de refontes cadastrales, de remembrements, qui, dans un premier temps, feront disparaître des aberrations du parcellaire actuel (émiètements de la propriété privée, enclaves en secteur socialiste...) et ultérieurement devraient faire apparaître des blocs plus ou moins géométriques d'unités d'exploitation,

2 — l'exemple du secteur autogéré montre « que la coordination est parfois difficile entre le dispositif géographique de répartition en grands domaines de gestion et l'organisation sectorielle de la distribution des produits sur le marché », les organismes de commercialisation (C.O.R.A. - C.O.R.E. - O.F.L.A. - O.N.C.V. -) ayant en la matière une totale indépendance et ne rendant leurs « comptes » aux entreprises de production qu'avec beaucoup de retard.

On peut espérer que les *Coopératives agricoles de comptabilité* créées à partir d'août 1968, à raison d'une par daïra, rendront de grands services dans la régulation du système et

permettront une meilleure intégration du secteur de production et du secteur de commercialisation.

Par la pratique parallèle de la hiérarchisation des organismes de l'autogestion et des services technologiques de la production agricole, l'Algérie est donc en train de se doter d'institutions qui reflètent à la fois l'idéologie socialiste de la nation et le souci d'un aménagement rationnel du territoire.

IV — AMENAGEMENT DE L'ESPACE AGRICOLE ET PLANIFICATION REGIONALE

La carte des organisations régionales tend de manière générale à prendre l'allure d'une série de nébuleuses avec des foyers de commandement entourés de satellites d'intensités variables. Cette *distribution nucléaire* reflète la primauté de l'impact urbain et des activités de services dans la régionalisation, et dans ce système, l'activité agricole apparaît comme phénomène marginal et dominé.

Pendant l'organisation de l'espace rural ne peut être ramenée à la simple opération de mise en place rationnelle d'une hiérarchie de cellules agricoles. Car, à mesure que l'évolution des techniques substitue à l'agriculteur-paysan l'agriculteur-ouvrier ou l'agriculteur-entrepreneur, une autre tendance, aussi importante, se développe, qui vise à faire du campagnard, dans son mode de vie, l'égal du citoyen, avec la possibilité pour lui de bénéficier des avantages de la « société de consommation ».

Or, ces services sont distribués à la campagne à partir d'une hiérarchie de centres tout à fait différents (« à l'envers ») de celle de l'organisation agricole : grandes villes, villes moyennes, petites villes,... Et c'est par le jeu de ces dominances urbaines que s'inscrivent les grandes lignes de la régionalisation.

Cette situation peut sembler anormale à divers égards :

1 — l'agriculture est *consommatrice d'espace* par excellence et ses exigences propres interviennent pour imposer tel ou tel dispositif structurel d'occupation du territoire,

2 — à mesure qu'elle sort des cercles de la tradition et de l'auto-consommation, elle est aussi de plus en plus *utilisatrice des services* ; la diversification de la fonction agricole, le développement des activités de gestion et d'organisation, en même temps que la multiplication, à l'amont comme à l'aval,

des liaisons avec l'industrie, conduisant à une intégration de plus en plus poussée de l'agriculture dans la vie régionale.

L'organisation de l'espace rural est donc à la *convergence d'une géographie de la production - agricole - et d'une géographie de la consommation - de biens de services -* et l'un des aspects majeurs de la « modernisation rurale » est précisément l'accroissement de cette consommation.

Au Maghreb, comme dans toutes les régions portant encore les marques du sous-développement, l'effort en vue d'assurer une redistribution rationnelle de la fonction agricole se heurte aux séquelles des déphasages de l'histoire et à diverses forces de blocage :

— *inertie géographique* : l'espace actuellement organisé avec ses composantes traditionnelles, finages et habitat, est une donnée qu'il est difficile de remodeler,

— *inertie psycho-sociologique* au niveau de ce qu'il est convenu d'appeler la « mentalité paysanne », cet obstacle étant renforcé ici par les survivances de « l'organisation tribale »,

— *inertie politique* : toute intervention extérieure mettant en cause la distribution de l'espace, donc de la propriété foncière, ne peut pas ne pas refléter une certain choix idéologique et susciter une opposition « conservatrice ».

Une politique de régionalisation est un tout, dans lequel cependant la tendance générale est de négliger la part du *dynamisme structurel de l'agriculture*. La prise de conscience de l'évolution vers une organisation ternaire de cette agriculture doit conduire à élaborer des schémas d'intégration dans lesquels les « centres de services » auraient des rôles de commandement intermédiaires - associant le monde rural à une véritable politique de planification régionale.

C'est donc tout le problème des rapports ville-campagne qui est remis en cause. Dans l'organisation traditionnelle, la ville apparaissait comme un organisme parasite de la campagne qu'elle exploitait par les ponctions de rente foncière qu'elle opérait. Dans le système colonial, un cadre technologique différent et l'impérieux besoin de satisfaire les « services » que requiert l'agriculture moderne avaient abouti à l'épanouissement d'un certain nombre de « centres de colonisation », dont la capacité organisatrice des campagnes pouvait être relativement forte, principalement dans les Périmètres irrigués (cf. Petitjean et son « complexe de colonisation »). Ce phéno-

mène s'est prolongé, après le retour à l'indépendance dans quelques régions où le dynamisme économique s'est maintenu, voire renforcé : par exemple, dans le Tadla, où Fqih-ben-Salah affirme sa qualité de centre moteur de l'activité agricole. Mais dans d'autres secteurs, la suppression du dualisme agraire, du fait de la décolonisation, s'est manifestée par l'effacement du « centre », par exemple, dans le sud des Hautes Plaines constantinoises où la vitalité actuelle de l'agriculture fondée sur l'initiative paysanne et les pompages individuels contraste avec le « vide urbain », manifesté par la régression de Mérouana.

La nécessité d'un *quatrième niveau*, celui de l'aménagement, est déjà nettement perçue dans certains secteurs, spécialement dans les grands Périmètres d'irrigation. La création, au Maroc des Offices régionaux d'irrigation, en Tunisie de l'Office de la Medjerda, en Algérie de Zones de mise en valeur, en porte témoignage. Ces organismes sont dotés de pouvoirs qui vont au-delà de la simple gestion de cellules agricoles. Ils interviennent non seulement dans les activités d'amont ou d'aval (agro-industrie) de l'agriculture, mais encore dans la mise en place des noyaux d'habitat, de centres commerciaux, de voies de circulation...

C'est donc à la fois par le développement de cette politique d'aménagement, avec la vitalisation des centres ruraux (bourgs, centres de services) et par la mise en place, dans le cadre des réformes agraires, de structures de production à trois niveaux (travail, gestion, organisation), que doit être associée l'intégration de l'espace rural à une véritable action de régionalisation.

V — REGIONALISATION ET ESPACE RURAL. ZONES AGRICOLES FOCALES ET DEVELOPPEMENT. EXEMPLES DU RHARB ET DE LA PLAINE DU CHELIF.

Le terme même de régionalisation implique une intervention volontaire dans l'organisation de l'espace. *La régionalisation n'est qu'un aspect de la politique du développement.*

La décision humaine en matière d'organisation régionale a longtemps consisté, pour l'essentiel, dans la reconnaissance et le découpage des aires d'action urbaine avec les principales lignes de flux assurant cette dominance.

La région se percevait donc sous l'aspect d'une constellation hiérarchisée de villes avec leurs liaisons. L'espace intersticiel, l'espace rural, n'était conçu que comme aire d'exercice du commandement urbain, sous l'espèce de collecte de denrées

alimentaires, de rentes foncières, d'impositions, d'appel de main-d'œuvre et aussi de distribution de services, ceux-ci restés longtemps à des formes élémentaires.

Dans le développement moderne, la tendance à la « dictature urbaine » ne fait que se renforcer, dans la mesure où la concentration des populations, la lourdeur des investissements industriels, la diversification des services, accroissent le pouvoir économique des grandes agglomérations.

Mais dans les pays en voie de développement, ceux pour lesquels les travailleurs de l'agriculture représentent plus de la moitié des actifs totaux, une action de régionalisation qui ne tiendrait compte que des noyaux urbains ignorerait la fraction la plus importante de la population et risquerait de sous-utiliser des potentialités du milieu rural.

Dans cette perspective, le Maroc et l'Algérie ont suivi, depuis leur retour à l'indépendance, des orientations différentes : l'Algérie donne la priorité aux investissements industriels et aux « industries industrialisantes », le Maroc a pratiqué une politique plus traditionnelle en développant parallèlement ses industries et son agriculture. En matière agricole, la recherche et l'efficacité a conduit, dans l'empire chérifien, à pratiquer une *politique sélective de zoning* soutenue par des investissements dans les secteurs préférentiels, principalement en zones irriguées, et par l'implantation de lotissements coopératifs.

La différence entre les deux plans de croissances transparait à travers les évolutions respectives du Rharb et de la Plaine du Chélif.

Unités paysagères et sous-équipement.

Rharb et Plaine du Chélif se caractérisent, l'un et l'autre par une *forte unité paysagère*, celle de basses plaines alluviales aux sols potentiellement riches (à condition qu'y soit réglé le double problème de l'eau : drainage et irrigation), entre collines ou montagnes plus pauvres, avec un dispositif topographique de cuvette mieux marqué pour les pays du Chélif que pour ceux du Sebdou.

A l'âge traditionnel, cette unité naturelle n'avait pas pour corollaire une unité humaine, le pays se distribuant en aires tribales plus ou moins contestées. Le terme de « Rharb » s'appliquait au territoire des Beni Malek et des Sefiane (sur la rive droite du Sebdou) par opposition au territoire des Beni Ahsen (sur la rive gauche). La « région » se décomposait

ainsi en *aires ethniques mouvantes*, en *agrégats de finages* (de tribus, de fractions, de douars), en *constellation de souk*, sous un *commandement politique et administratif lâche*.

L'âge colonial eut pour premier effet de créer un *réseau cohérent de commandement hiérarchisé*. Mais, tandis que le Rharb était parfois organisé en un « Territoire » embrassant la plaine et ses bordures, la Plaine du Chélif était partagée entre les aires de dominance d'Alger et d'Oran. Un deuxième facteur unifiant résulta de la politique d'*équipement*, avec réseau de circulation, implantations agricoles plus ou moins planifiées (« rue de colonisation de Kenitra à Meknès », et tout le long du Chélif), centres villageois ou urbains. La nature propre de ces deux plaines appelait également l'installation de *réseaux hydrauliques*, dont l'un, celui du Chélif, avec ses trois secteurs (amont, centre, aval) dépendant d'un même bassin d'alimentation, soulignait l'unité économique de la région.

Cependant cette double action d'encadrement et d'équipement n'atteignait pas un seuil technique suffisant pour créer une véritable organisation régionale. Rharb et Plaine du Chélif sont restés à l'état de *sous-régions à forte domination extérieure*, avec des états particuliers à l'une et à l'autre, en fonction de la distribution de leurs paysages et de leur mode d'insertion dans l'unité nationale, faisant :

— *du Rharb une sous-région imbriquée*, avec un triangle de circulation reliant les trois pôles locaux de Kenitra, Souk-el-Arba, Sidi-Kacem, intégré dans le triangle majeur du Nord Marocain Rabat-Tanger-Fès (cf. carte de la thèse et de l'Atlas du Sebou),

— *de la Plaine du Chélif une sous-région cloisonnée* partagée entre les aires d'influences d'Alger et d'Oran, El Asnam, chef-lieu satellite n'exerçant de véritable commandement que dans l'espace de la moitié occidentale de la wilaya (cf. cartes du C.N.R.P. et celles du Mémoire de Maîtrise sur El Asnam).

Cependant, cette situation de subordination semble être appelée à changer, du fait que ces deux secteurs sont en voie d'atteindre un seuil supérieur d'organisation, en arrivant au *stade de l'aménagement*, par le développement de leur économie hydraulique.

Le Rharb zone focale de l'âge agro-industriel.

Pour le Rharb, le problème a changé de face, lorsque, en 1963, a été élaboré *Le Projet du Sebou, plan économique intégré*

de développement agricole du Bassin du Sebou, en accord avec la F.A.O. et le Fonds spécial des Nations Unies. A l'intérieur de ce Projet, le Rharb fut défini comme *zone focale*, c'est-à-dire comme secteur préférentiel d'intervention, apte, au regard des techniques actuelles, à valoriser les investissements qui y seraient réalisés.

Dans cette perspective, une infrastructure est en train de se mettre en place en vue d'étendre l'irrigation à plus de 150.000 ha, faisant du Rharb un *secteur de mise en valeur agricole homogène, à haut degré d'intensité*.

En passant aux techniques généralisées de l'irrigation scientifique avec la desserte de moyens complexes qu'elles impliquent, l'ensemble des agriculteurs du Rharb est ainsi en voie *de s'insérer dans les réseaux de services modernes*.

La récente mise en place d'un *système de cogestion*, associant les producteurs de betteraves à la vie des sucreries apporte confirmation de cette orientation.

L'espace rural de cette région est donc en passe de se distribuer en cellules intégrées, avec les niveaux d'exploitation (propriétés), de gestion (coopératives), d'organisation (Centres de Mise en Valeur) et d'aménagement (Office du Rharb).

Dans ce maillage serré de circulation des eaux, des produits et des hommes, le Rharb ne voit pas seulement se *renforcer son unité paysagère*, c'est *l'ensemble de son économie* qui en est revitalisé. Par le biais des industries d'aval et d'amont et de la diversification du secteur tertiaire, les centres urbains, de leur côté, enrichissent leurs activités. Dans le cadre du seul Périmètre du Beht, Sidi-Kacem et Sidi-Slimane portent déjà témoignage de ces mutations.

En fonction d'un coefficient élevé de productivité et sur une aire homogène étendue, le Rharb confirme sa nature de grande unité agricole. Or à *l'âge agro-industriel* dans lequel entre l'économie moderne, est-il anormal de parler, à son propos, de « région » ? Le degré élevé de ses activités productives, son poids dans l'ensemble national, ne lui confient-ils pas, malgré l'absence d'un authentique centre de commandement autonome, la qualité de « région économique » .

L'étouffement de Dar-Gueddari (centre géométrique de la plaine à l'écart du grand triangle de circulation), les insuffisances de Kenitra, chef-lieu excentrique, la pression des grandes cités voisines, surtout Rabat et Fès, ont empêché que

le Rharb ait une véritable capitale. Mais une région se définit-elle uniquement par l'aire de commandement d'une métropole ?

Les Pays du Chélif, région potentielle à réalisation différée

En ce qui concerne les Pays du Chélif, de moindre disponibilités en eau ne permettent pas d'envisager une extension de l'irrigation sur l'ensemble de la plaine. Mais cette infériorité sur le plan de l'immédiate intensification de l'économie est compensée par une distribution plus rationnelle des centres de commandement. L'avantage de *centralité* de la position d'El Asnam est manifeste. Cependant la ville a tardé à tirer profit de cette situation, c'est seulement en 1972 qu'y fut implanté le Service de l'Hydraulique responsable de l'ensemble des eaux du Chélif. La daïra d'Oued-Rhiou reste rattachée à la wilaya de Mostaganem. Par l'intermédiaire de Khemis-Miliana, l'influence d'Alger pèse sur le Haut-Chélif beaucoup plus que celle d'El Asnam. Tout concourt à montrer qu'avec ses 70.000 habitants, l'absence d'une réelle industrie attractive, le caractère élémentaire de ses activités tertiaires, El Asnam est resté *en deça de ce seuil d'équipement* que doit atteindre une ville pour tenir le rôle d'une authentique métropole régionale. Pour le proche avenir, les perspectives relativement modestes de l'intensification de la production agricole ne permettent pas d'espérer que les campagnes donnent à la ville l'impulsion qui lui manque. Mais, dans un avenir plus lointain, l'ensemble de la Plaine du Chélif peut espérer qu'un programme général d'aménagement lui permette d'utiliser plus complètement ses potentialités. Une première esquisse de ce relèvement est en cours dans le cadre du « programme spécial de la wilaya d'El Asnam ».

Mais le problème doit être envisagé dans un cadre plus vaste, celui de l'ensemble de la vallée, et par une mobilisation totale des ressources locales, spécialement en matière d'eau.

Or l'équipement hydraulique actuel souffre de deux séries d'inconvénients : la vétusté des installations techniques, l'étalement exagéré du réseau. Ce dernier inconvénient est l'effet direct de la « politique de saupoudrage » suivie à l'époque coloniale, où l'on a eu le souci de consolider le maximum de domaines européens, ce qui a amené à répartir une eau peu abondante entre trois secteurs et, à l'intérieur de chacun de ceux-ci, à en faire bénéficier, en parts plus ou moins mesurées, le plus grand nombre possible d'ayants droit. Un plan d'aménagement moderne, préoccupé avant tout de la rentabilité au bénéfice de la collectivité nationale, devait aboutir à changer toute l'assiette du réseau pour en accroître l'efficacité.

Les options socialistes du gouvernement algérien poussent dans le sens de cette régionalisation. D'une part se manifeste son souci d'atteindre à un équilibre harmonieux entre les régions, pour lesquelles son intervention est facilitée par sa *maitrise (relative) des investissements*. D'autre part il a élaboré une politique agraire révolutionnaire qui non seulement vise à distribuer la campagne entre unités de production et de gestion rationnelles (domaines autogérés, unités coopératives) mais encore, par la création des coopératives polyvalentes de services installées dans chaque commune et éventuellement intégrées dans des zones de mise en valeur, atteint le *niveau de l'aménagement global de l'espace rural*.

Parce qu'elle n'a pas bénéficié d'un coefficient d'intensification du même niveau, la Plaine du Chélif, avec sa capitale indiscutable, n'a pu se procurer la puissance économique susceptible de lui donner une réelle autonomie régionale face aux emprises des deux métropoles oranaise et algéroise.

La disparité entre Rharb et Plaine du Chélif met en valeur *le seuil d'aménagement qu'il faut dépasser pour fonder un développement global sur une zone agricole focale, et créer, de la sorte, une véritable région*.

Trinômes agraires maghrébins

M A R O C			
	En terres de colonisation officielle récupérées	Dans les Périmètres irrigués	Projet de 1960
Travail	Equipe	Propriété individuelle	Propriété
Gestion	Bloc	Lotissement-Coopérative	Douar-Coopérative
Organisation	Province	Centre de Mise en Valeur	Commune

A L G E R I E			
	Secteur autogéré	Secteur de la révolution agraire	Secteur privé
Travail	Equipe	Lot	Petite propriété
Gestion	Domaine	Coopérative de production ou d'exploitation	Coopérative de services
Organisation	Coopérative polyvalente de services communale		

T U N I S I E (1962-1970)	
Travail	Equipe
Gestion	Unité coopérative de production
Organisation	Unité régionale de développement